

**ARRÊTÉ DEP-2026-214 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE ARTS DU BOIS OPTION A SCULPTEUR ORNEMANISTE,
OPTION B TOURNEUR ET OPTION C MARQUETEUR.**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 27 mai 1983 portant création du certificat d'aptitude professionnelle arts du bois option A sculpteur ornementaliste, option B tourneur et option C marqueteur ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle arts du bois option A sculpteur ornementaliste, option B tourneur et option C marqueteur, pour la session 2026, dans l'académie de Paris est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Carole SWARZ, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Anissa LOUMI, enseignante

Enseignants :

Monsieur Patrick BLANCHARD

Madame Sylvie DEPUILLE

Monsieur Aurélien FAVREAU

Monsieur Patrick MERRIEN

Professionnels :

Monsieur Marcel GUIGNARD

Monsieur Vincent MOUCHEZ

Monsieur Eric POIGNARD

Madame Rose SANEUIL

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET